

AVENANT N° 2, A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **Fédération française de lutte**
Représentée par son président, Monsieur Alain BERTHOLOM
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2014** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **5 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Ethique et prévention des incivilités dans le sport (5 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 1 391 350€.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANCAISE DE LUTTE

Fait à Paris, le 03/10/2014

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL

Par délégation du contrôleur général
économique et financier

LISTE DES ANNEXES

Le 13 OCT. 2014

Jean-pierre DESCAMPS
Adjoint au chef du département du contrôle
budgétaire

2101 267504

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Mettre en œuvre une politique territoriale pour soutenir nos structures déconcentrées.				
Action 1	143 000 €	143 000 €	125 000 €	113 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	143 000 €	143 000 €	125 000 €	113 000 €
Structuration fédérale	35 000 €	35 000 €	35 000 €	31 000 €
Developper l'accessibilité pour les publics éloignés de la pratique	98 000 €	98 000 €	90 000 €	82 000 €
Action 1	65 000 €	65 000 €	55 000 €	49 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	65 000 €	65 000 €	55 000 €	49 000 €
Adapter nos pratiques à l'évolution de la société.				
Action 1	200 000 €	200 000 €	75 000 €	156 100 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	200 000 €	200 000 €	56 000 €	54 900 €
Action 4	29 000 €	29 000 €	19 000 €	18 000 €
Professionnalisation de l'activité	29 000 €	29 000 €	19 000 €	18 000 €
Nombre de lettres de missions signées sur CTISWeb	72 020 €	72 020 €	72 020 €	72 020 €
Action 2	72 020 €	72 020 €	72 020 €	72 020 €
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	72 020 €	72 020 €	72 020 €	72 020 €
Pérenniser les résultats des équipes de France seniors dans les compétitions européennes et mondiales.				
Action 2	525 000 €	525 000 €	517 000 €	489 700 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	470 000 €	470 000 €	470 000 €	459 700 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	460 000 €	460 000 €	449 700 €	430 300 €
Action 3	55 000 €	55 000 €	47 000 €	30 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	55 000 €	55 000 €	47 000 €	30 000 €
Pérenniser les résultats des équipes de France jeunes dans les compétitions européennes et mondiales.				
Action 2	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €
Organiser un parcours de formation du lutteur vers le haut niveau cohérent - « Parcours d'excellence sportive ».				
Action 2	492 000 €	492 000 €	325 000 €	322 500 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	447 000 €	447 000 €	280 000 €	277 500 €
Action 3	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Accentuer la valorisation de l'image des Equipes de France et soutenir nos sportifs de haut niveau				
Action 2	215 000 €	215 000 €	215 000 €	207 500 €
Aides personnalisées (AP)	215 000 €	215 000 €	215 000 €	207 500 €
Adapter nos formations d'encadrement (Arbitres, entraîneurs et dirigeants) aux besoins des clubs et à nos orientations politiques.				
Action 4	43 000 €	43 000 €	27 000 €	26 000 €
Formations fédérales	43 000 €	43 000 €	27 000 €	26 000 €
Professionnalisation de l'activité	29 000 €	29 000 €	15 000 €	15 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives				
Action 1	21 230 €	21 230 €	21 230 €	16 230 €
Programmes d'échanges internationaux	21 230 €	21 230 €	21 230 €	16 230 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs				
Action 1	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL	2 035 250 €	2 035 250 €	1 662 250 €	1 598 850 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

207 500 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 391 350 €

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

72 020 €

- cat 61 (indemnité des CTS)

1 319 330 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)